

DES TROUS SANS AUCUN RISQUE

Envie d'une nouvelle décoration pour l'été ?

Le pierceur que vous choisirez devra respecter ces quelques règles.

Il doit tout d'abord informer ses clients du déroulement de la séance et se renseigner sur leurs antécédents médicaux.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite.

Dans le local de stérilisation, séparé de celui où s'effectue le piercing proprement dit, on trouve un autoclave de classe B, l'appareil de stérilisation le plus efficace du marché.

Le trou est fait avec une aiguille spécifique dont le biseau plus long que celui d'une aiguille classique, crée moins de risque de déchirure. Elle est sortie d'un sachet plastique devant le patient. Stériles aussi, la pince creuse et les gants chirurgicaux.

En fin de séance, une fiche post-soins détaillée est remise au client.